



# SAFETY DATA SHEET

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 26-déc.-2017

Date de révision 31-oct.-2019

Numéro de révision 7

## RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur du produit

Code produit 50534

Nom du produit Evo

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Machine à café / espresso / nettoyant pour équipement

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur Cafetto

Adresse du fournisseur Parkstraat 83 2514JG Den Haag, The Netherlands;  
9 Raffles Place, #27-00 Republic Plaza, Singapore 048619  
12 Coglein Street, Brompton SA 5007 Australia

Numéro de téléphone du fournisseur Australia: +61 8 8245 6901  
New Zealand: 0800 772 227  
EU: +44 20 7193 7370  
USA: 206 462 5212  
Singapore: 800 616 3122

E-mail du fournisseur enquiry@cafetto.com

Pour plus d'informations, contacter.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Aucune information disponible

Numéro d'appel d'urgence Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

|             |                              |
|-------------|------------------------------|
| Europe      | 112                          |
| Australie   | 000                          |
| ÉTATS-UNIS  | 15 ou autre numéro d'urgence |
| Royaume-Uni | 999                          |

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

|  |                      |
|--|----------------------|
| Corrosion/irritation cutanée                 | Catégorie 2 - (H319) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 - (H319) |

### 2.2. Éléments d'étiquetage



mention d'avertissement

**ATTENTION**

#### mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet.



**3.2 MÉLANGES**

| Nom chimique        | N° CE     | Numéro CAS | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | N° d'enr. REACH       |
|---------------------|-----------|------------|------------|---|-----------------------|
| Potassium carbonate | 209-529-3 | 584-08-7   | 30-60%     | Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)                  | 01-2119532646-36      |
| Sodium percarbonate | 239-707-6 | 15630-89-4 | 10-30%     | Ox. Sol. 2 (H272) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)   | 01-2119457268-30-0009 |
| Sodium carbonate    | 207-838-8 | 497-19-8   | 10-30%     | Eye Irrit. 2 (H319)                                       | 01-2119485498-19      |

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

**Rubrique 4 : Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

|   |  |
|---|--|
| <b>Conseils généraux</b>  | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.   |
| <b>INHALATION</b>   | Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.   |
| <b>Contact cutané</b>   | Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.  |
| <b>contact oculaire</b>   | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| <b>INGESTION</b>  | NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.   |
| <b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b> | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.  |

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.



## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Incendie majeur**

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction déconseillés**

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**Produits de combustion dangereux**

Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures de protection individuelles**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières.

**AUTRES INFORMATIONS**

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage**

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques



**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter toute génération de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de stockage** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Sans objet.

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** En cas de risque de contact :. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps** Vêtements à manches longues. Porter un vêtement de protection approprié.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.



## Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                               |                          |
|---|-------------------------------|--------------------------|
| <b>État physique aspect</b>                   | Poudres<br>blanche            |                          |
| <b>Odeur</b>                                  | caractéristique               |                          |
| <b>couleur</b>                                | blanche                       |                          |
| <b>seuil olfactif</b>                         | Aucune information disponible |                          |
| <b>Propriété</b>                              | <b>VALEURS</b>                | <b>Remarques Méthode</b> |
| pH  | 10.9 (at 1%w/v)               | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>Point de fusion / congélation</b>          | aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>Point / intervalle d'ébullition</b>        | aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>point d'éclair</b>                         | aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>taux d'évaporation</b>                     | aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>inflammabilité (solide, gaz)</b>           | aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>     |                               | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>     | aucune donnée disponible      |                          |
| <b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>     | aucune donnée disponible      |                          |
| <b>pression de vapeur</b>                     |                               | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>densité de vapeur</b>                      | aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>Densité relative</b>                       | aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>Hydrosolubilité</b>                        | Soluble dans l'eau            |                          |
| <b>solubilité(s)</b>                          | aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b> | Not applicable                |                          |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>      | aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>température de décomposition</b>           | aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>Viscosité cinématique</b>                  | aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)        |
| <b>viscosité</b>                              | aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)        |

### 9.2. Autres informations

|                                     |                               |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| <b>point de ramollissement</b>      | Aucune information disponible |
| <b>masse molaire</b>                | Aucune information disponible |
| <b>Teneur en COV (%)</b>            | Aucune information disponible |
| <b>Densité de liquide</b>           | Aucune information disponible |
| <b>Masse volumique apparente</b>    | Aucune information disponible |
| <b>granulométrie</b>                | Aucune information disponible |
| <b>distribution granulométrique</b> | Aucune information disponible |

## Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

|  |           |
|--|-----------|
| Sensibilité aux impacts mécaniques         | Aucun(e). |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Aucun(e). |



**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses**      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**polymérisation dangereuse**      Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur excessive.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone.

|  |
|--|
| <b>Rubrique 11 : Informations toxicologiques</b> |
|--|

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>INHALATION</b>       | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.  |
| <b>contact oculaire</b> | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants).  |
| <b>Contact cutané</b>   | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE. (d'après les composants). |
| <b>INGESTION</b>        | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.                          |

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes**      Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Toux et/ ou respiration sifflante.

**Mesures numériques de toxicité****Toxicité aiguë**

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

**ETAmél (voie orale)**      2,009 mg/kg mg/l

**Toxicité aiguë inconnue**

98.49201% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue  
 le mélange contient 18.19185 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue  
 le mélange contient 98.49201 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue  
 le mélange contient 98.49201 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)  
 le mélange contient 98.49201 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)  
 le mélange contient 78.38036 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue  
 (poussières/brouillards)

### Informations sur les composants

| Nom chimique        | DL50 par voie orale  | DL50, voie cutanée      | CL50 par inhalation                  |
|---------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Potassium carbonate | = 1870 mg/kg ( Rat ) | -                       | -                                    |
| Sodium percarbonate | = 1034 mg/kg ( Rat ) | > 2000 mg/kg ( Rabbit ) | -                                    |
| Sodium carbonate    | = 4090 mg/kg ( Rat ) | -                       | = 2300 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 2 h |

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

|   |   |
|---|---|
| <b>Corrosion/irritation cutanée</b>                 | PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION CUTANÉE.  |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour les yeux. |
| <b>sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>      | Aucune information disponible.  |
| <b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>     | Aucune information disponible.  |
| <b>cancérogénicité</b>                              | Aucune information disponible.  |
| <b>toxicité pour la reproduction</b>                | Aucune information disponible.  |
| <b>STOT - exposition unique</b>                     | Aucune information disponible.  |
| <b>STOT - exposition répétée</b>                    | Aucune information disponible.  |
| <b>Danger par aspiration</b>                        | Aucune information disponible.  |

## Rubrique 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### écotoxicité

| Nom chimique        | Toxicité pour les algues | Toxicité pour les poissons | Toxicité pour les micro-organismes | Daphnia magna (Puce d'eau) |
|---------------------|--------------------------|----------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Potassium carbonate | -                        | -                          | -                                  | 48h LC50: = 630 mg/L       |
| Sodium percarbonate | 240h EC50: = 70 mg/L     | 96h LC50: = 70.7 mg/L      | -                                  | 48h EC50: = 4.9 mg/L       |



|                  |                                   |   |   |                      |
|------------------|-----------------------------------|---|---|----------------------|
|                  | (Chlorella emersonii)             | (Pimephales promelas)   |   |                      |
| Sodium carbonate | 120h EC50: = 242 mg/L (Nitzschia) | 96h LC50: = 300 mg/L (Lepomis macrochirus)<br>96h LC50: 310 - 1220 mg/L (Pimephales promelas) | - | 48h EC50: = 265 mg/L |

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans les sols** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

| Nom chimique        | Évaluation PBT et vPvB   |
|---------------------|--|
| Potassium carbonate | La substance n'est pas PBT/vPvB                                    |
| Sodium percarbonate | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |
| Sodium carbonate    | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |

## 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets indésirables** Aucune information disponible.

## Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Aucune information disponible.

## Rubrique 14 : Informations relatives au transport

### IMDG/IMO

14.1 N° ONU

14.2 Nom d'expédition

NON RÉGLEMENTÉ

NON RÉGLEMENTÉ

NON RÉGLEMENTÉ



14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ  
 14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ  
 14.5 Polluant marin Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)  
 14.7 Transport en vrac Aucune information disponible  
 conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

**RID**  
 14.1 N° ONU NON RÉGLEMENTÉ  
 14.2 Nom d'expédition NON RÉGLEMENTÉ  
 14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ  
 14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ  
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

**ADR**  
 14.1 N° ONU NON RÉGLEMENTÉ  
 14.2 Nom d'expédition NON RÉGLEMENTÉ  
 14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ  
 14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ  
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

**IATA**  
 14.1 N° ONU NON RÉGLEMENTÉ  
 14.2 Nom d'expédition NON REGULATED  
 14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ  
 14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ  
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

## Rubrique 15 : Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### France

##### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique                    | Numéro RG, France | Titre |
|---------------------------------|-------------------|-------|
| Potassium carbonate<br>584-08-7 | RG 58, RG 67      | -     |

#### Union européenne



Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet.

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet.

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

#### **Additional Regulatory Information:**

This SDS complies with legislative requirements in Australia, including Safe Work Australia guidelines, Australian Dangerous Goods Code and the criteria for the Globally Harmonised System (GHS) of Classification and Labelling of Chemicals

## **RUBRIQUE 16 : Autres informations**

### **Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

#### **Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

#### **Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### **RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

|         |                                 |      |  |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis) |
| Plafond | Valeur limite maximale          | -    | Désignation « Peau »                                 |

#### **Principales références de la littérature et sources de données**

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

**Date d'émission** 26-déc.-2017

**Date de révision** 31-oct.-2019



La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

